



Tél : 071/260500 Fax : 071/260513

Email : info@collegesaintandre.be

www.collegesaintandre.be

Chacun espère vivre une année scolaire sereine et réussie. Pour y parvenir, voici ce que le CSA attend de toi...

- 1) Tu communique de manière positive et respectueuse.
- 2) Tu respectes les interdits : harcèlement, violence verbale ou physique, dégradations, vols, racket, détention et consommation de stupéfiants ou d'alcools introduction d'objets ou de produits interdits dans l'école et ventes de faux. Ce sont des délits et ils sont sévèrement punissables.
- 3) Tu participes à tous les cours et toutes les activités pédagogiques extérieures organisées par l'école.
- 4) Tu te présentes à l'école en tenue propre et appropriée à un lieu de travail (ni training ni tenue de vacances) et muni de ton matériel scolaire dans un cartable ou un sac.
- 5) Tu arrives à l'heure. Trois retards injustifiés pourront être sanctionnés d'une retenue.
- 6) Toutes tes absences sont justifiées en temps et en heure ; tu remets en ordre tes cours et ton journal de classe rapidement après une absence.
- 7) Tu n'utilises pas d'outils de communication portables pendant les heures de cours, sauf autorisation du professeur. Leur usage n'est autorisé qu'à l'extérieur et uniquement pendant les récréations.
- 8) Tu fais appel uniquement à ton éducateur, ton professeur ou ton directeur s'il faut gérer un conflit à l'intérieur de l'école.
- 9) Tu respectes la vie privée des autres : tu ne prends ni ne diffuses de photos ou d'enregistrements. De même, tu ne tiens, sur les réseaux sociaux ou ailleurs, aucun propos irrespectueux ou calomnieux.
- 10) Pour garder l'école propre, tu tries les déchets et tu les mets dans la poubelle appropriée. En fin de la journée, tu veilles à ce que ta classe ou ton atelier soit propre.
- 11) Tu ne circules pas sans autorisation dans les couloirs ; tu ne restes pas en classe pendant les récréations.
- 12) Tu manges à l'endroit indiqué. Tu ne peux ni boire ni manger en classe, dans les couloirs ou sur le parking.
- 13) Tu évites les démonstrations amoureuses dans l'enceinte de l'école.
- 14) Le journal de classe est un document officiel : tu le complètes à chaque heure de cours, tu l'as toujours avec toi et tu le présentes à tout adulte qui te le demande.
- 15) Tu te connectes à Smartschool pour te tenir au courant des informations du CSA et de tes professeurs.
- 16) Tu ne traverses pas la cour à moto ou à vélo. Tu es calme sur le parking également.

Si tu ne respectes pas ces règles, tu peux être sévèrement sanctionné, voire exclu du CSA.

Nous rappelons à ce sujet aux parents qu'il est important de consulter régulièrement le journal de classe de votre enfant et notamment la partie finale reprenant de manière synthétique les remarques disciplinaires et pédagogiques.

La direction.